



ACCORD SUR LE RENOUVELLEMENT DES COMPÉTENCES :

un accord largement majoritaire !



Salomé VAILLANT et Luc DESSENNE

En juin dernier lors de la présentation du projet au CUEP, le Bureau national de l'**UNSA** CDC avait donné un avis favorable à l'unanimité pour signer l'accord sur le renouvellement des compétences qui comporte trois volets :

- L'emploi.
- La Cessation Anticipée d'Activité (CAA).
- La Rupture Conventionnelle Collective (RCC).

Aujourd'hui avec la signature de trois organisations syndicales représentatives (UNSA – CGC – CFTD) l'accord est largement majoritaire et peut s'appliquer.

Outre les mesures du plan de départs volontaires : Cessation Anticipée d'Activité (CAA) et Rupture Conventionnelle Collective (RCC), c'est plus de 200 nouveaux recrutements qui seront effectués dans les 2 années à venir, ainsi qu'une nouvelle vague de pérennisation des Contractuels de Droit Public (CDP).

Cet accord est gagnant/gagnant, il préserve le niveau d'emploi à l'Etablissement public et donne des perspectives à de nombreux agents.

L'**UNSA** qui depuis le début de la négociation porte les diverses mesures de l'accord se félicite de la signature de cet accord qui s'adresse à tous les personnels publics et privés de la CDC.

Un accord inédit, novateur et créateur de droits nouveaux pour les personnels en fonction à la Caisse des Dépôts.

*L'UNSA, le Syndicalisme
en positif !*



LA DEOF EST SAUVÉE !

L'UNSA se félicite de la décision d'Éric LOMBARD



Faisant fi de la caniculaire torpeur estivale, l'**UNSA** avait interpellé le Directeur Général de la Caisse des Dépôts sur le devenir de la DEOF (Direction de l'Exécution des Opérations Financières) suite à de sombres rumeurs concernant l'éclatement voire même la suppression de cette Direction.

Lors du CUEP du 23 septembre 2019, Éric LOMBARD a réaffirmé clairement que la CDC avait besoin de la DEOF et qu'il n'y avait aucune raison de faire disparaître cette direction.

Le Directeur général a rappelé que la CDC est une grande institution publique et que le degré de qualité et de sécurité assuré par la DEOF est une protection pour la maison. La CDC a besoin du professionnalisme concentré à la DEOF qui poursuivra ses activités sous l'autorité d'André Laurent MICHELSON. Il n'y a ni changement, ni transformation de cette Direction, juste quelques ajustements à la marge. Le Directeur de la DEOF accompagnera le Directeur général dans son rôle de Place.

Concernant le périmètre DEOF/DCB, seuls quelques ajustements seront effectués : l'agence bancaire et le pôle recherches/réclamations seront transférés de la DEOFN à la DCB. La comptabilité de DCB sera elle transférée à la DEOF. Ainsi cette direction regroupera la comptabilité de 1er niveau, tout en conservant son rôle sur l'exécution des opérations financières.

Désormais, la loi Pacte autorise le Directeur général à donner des délégations de pouvoir. Éric LOMBARD a indiqué qu'André Laurent MICHELSON se verra attribuer une délégation. De ce fait, la DEOF sort renforcée dans son rôle et son utilité.

L'**UNSA** a rappelé que les rapprochements de services doivent être effectués dans les règles avec toute l'attention qu'il convient : information des organisations syndicales, présentation devant les instances de concertation, écoute et prise en compte des souhaits des personnels, accompagnement....

Cette déclaration faite en CUEP met fin au mauvais feuilleton de l'été. L'UNSA restera très vigilante sur l'accompagnement des personnels lors de la présentation du dossier au Comité Local Unique de novembre 2019.